



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

# **COMPTE-RENDU**

***Séance du  
Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 – 18 h 00***

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

**18H00**

**Ordre du Jour**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2016**

**SECURITE PUBLIQUE**

1. **Projet d'extension et de restructuration partielle des locaux de service de la brigade territoriale autonome de gendarmerie – Conduite de la maîtrise d'ouvrage**

**ACTION SOCIALE & SOLIDARITE**

2. **Centre Communal d'Action Sociale – Bilan d'activités 2015**

**EDUCATION & VIE SOCIALE**

3. **Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot – Participation financière de la commune à la formation des apprentis**

**SPORT & VIE ASSOCIATIVE**

4. **Association « Figeac Quercy Foot » - Convention de partenariat**

**CULTURE & PATRIMOINE**

5. **Travaux de restauration des remparts de la ville (section sud) - Approbation du projet et du plan de financement – Demandes de subventions**
6. **Musée Champollion-Les Ecritures du Monde – Programme d'actions culturelles 2016**
7. **Musée Champollion-Les Ecritures du Monde – Prêt d'œuvres au site archéologique Lattara-Musée Henri Prades de Lattes**
8. **Musée Champollion-Les Ecritures du Monde – Restauration d'objets – Demande de subvention à l'Etat**
9. **Affaires culturelles – Convention cadre de partenariat entre le Grand-Figeac et la Ville de Figeac**

**DOMAINE DE LA COMMUNE**

10. **Bilan des opérations foncières 2015**

**RESSOURCES HUMAINES**

11. **Personnel communal – Recrutements d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité**

**FINANCES**

12. **Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 – Budget principal et budgets annexes (eau et assainissement, affaires économiques, informations municipales et transports publics urbains)**
13. **Budget primitif principal 2016**
14. **Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et intégration des résultats du budget des affaires économiques**
15. **Vote des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2016**
16. **Vote des subventions aux associations**
17. **Budget primitif annexe 2016 - Eau et assainissement**

18. Budget primitif annexe 2016 – Informations municipales
19. Budget primitif annexe 2016 – Transports publics urbains
20. Budgets annexes – Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 et d'investissement pour le budget des affaires économiques
21. Publication annuelle des marchés publics
22. Complément des durées d'amortissement des subventions d'équipement en application de l'instruction comptable M14

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> avril à 18 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **André MELLINGER**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 mars 2016.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, SERCOMANENS, BALDY, SOTO, BRU, LAPORTERIE, CAUDRON, LUIS, LAVAYSSIERE, LAJAT, BODI, PONS, GONTIER, BROUQUI, DUPRE, SZWED, DARGESEN, BARATEAU, PRAT.

Absente excusée : Mme LUIS (du point n° 13 au point 22).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GENDROT à Mme COLOMB, M. MALVY à M. le Maire, M. GAREYTE à M. LAVAYSSIERE, Mme LUCIANI à M. SOTO, Mme LARROQUE à M. PONS, Mme ROUSSILHE à M. BALDY, Mme FAURE à M. LANDES, Mme BERGES à Mme GONTIER.

Secrétaire de séance : M. BROUQUI.

---

Les procès-verbaux des séances du 10 décembre 2015 et du 18 mars 2016 sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

**PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION PARTIELLE DES LOCAUX DE SERVICE DE LA BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE GENDARMERIE – CONDUITE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Les locaux de service de la brigade territoriale autonome de la gendarmerie, situés dans l'enceinte de la cité administrative place du 12 mai 1944, ne répondent plus aux normes nationales tant en termes de sécurité que d'accessibilité et de conditions de travail des 21 gendarmes et 6 gradés que compte cette brigade.

L'étude de faisabilité du réaménagement de ces locaux, qui vous a été communiquée, a été conduite en étroite concertation avec les utilisateurs.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> mars dernier, le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Lot a confirmé que le projet envisagé était bien conforme, à ce stade des études, au référentiel d'expression des besoins de la Gendarmerie Nationale.

Le montant de cette opération a été estimé à la somme de 354 200 € H.T.

Son financement serait assuré dans le cadre des dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie.

Comme précisé par le commandant du groupement de gendarmerie du Lot dans son courrier du 1<sup>er</sup> mars dernier, les conditions financières pour la réalisation de cette opération, et notamment le montant du loyer après travaux, seront proposées par l'administration centrale de la Gendarmerie Nationale après examen du dossier.

Afin d'enclencher cette procédure d'examen, il est nécessaire qu'au préalable, le Conseil Municipal s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet étant entendu que l'assemblée communale sera appelée à délibérer sur son plan de financement avant tout commencement d'exécution.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'extension et à la restructuration des locaux de service de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Figeac,**

**S'ENGAGE à conduire ce projet conformément aux conditions juridiques et financières du décret du 28 janvier 1993 et du référentiel d'expression des besoins défini par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale par décision d'agrément.**

**Voté à L'UNANIMITE des présents et représentés.**

---

#### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – BILAN D'ACTIVITES 2015**

Etablissement public administratif présidé par le Maire, le Centre Communal d'Action Sociale exerce dans notre commune des attributions à vocation sociale.

Son budget est pour partie financé par une subvention communale d'un montant de 141 000 € pour l'année 2015.

Je me propose, en tant que Vice-présidente déléguée du C.C.A.S. de Figeac, de vous présenter le bilan d'activités et le bilan financier pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et entendu l'exposé de Madame Christiane SERCOMANENS, Vice Présidente du C.C.A.S. de Figeac,**

**PREND ACTE des bilans d'activités et financier du C.C.A.S. de Figeac pour l'année 2015.**

---

#### **CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA FORMATION DES APPRENTIS**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, qui forme les jeunes apprentis dans notre département, participe à la lutte contre le chômage et en particulier celui des jeunes. Elle permet, par ailleurs, d'assurer le renouvellement de savoir-faire et de maintenir un tissu artisanal dynamique dans notre département.

Depuis 1997, la commune participe aux actions menées en faveur de l'apprentissage par un soutien financier

après de cet organisme, calculé sur le nombre d'apprentis élèves du Centre de Formation des Apprentis de Cahors résidant à Figeac.

Je vous demande de délibérer sur la reconduction de notre participation financière aux actions menées en faveur de l'apprentissage par cet organisme.

Le montant de la participation communale, pour l'année 2016, s'élève à 1 520 € (19 apprentis x 80 €).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'apporter son soutien financier à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, par une participation communale en faveur de l'apprentissage, calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves de notre commune inscrits au Centre de Formation des Apprentis de Cahors ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à verser, sur ces bases, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot la participation 2016 qui s'élève à 1 520 € (19 apprentis x 80 €) ;**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

---

### **ASSOCIATION « FIGEAC QUERCY FOOT » - CONVENTION DE PARTENARIAT**

Je vous propose de conclure une convention de partenariat avec l'Association « Figeac Quercy Foot » portant sponsoring d'une rencontre ayant lieu sur notre commune le samedi 7 mai prochain (Figeac - Rieupeyroux).

Le montant du soutien apporté par notre commune dans ce cadre vous est proposé à hauteur de 2 000 €. En contrepartie, l'association Figeac Quercy Foot s'engage à faire mention du soutien de la commune sur tous les supports de communication et dans ses rapports avec les médias à l'occasion de la rencontre sportive concernée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la conclusion avec l'Association Figeac Quercy Foot d'une convention de partenariat,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Monsieur BROUQUI ne participe pas au vote.**

**Voté par 26 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Madame GONTIER, Madame BERGES)**

### **TRAVAUX DE RESTAURATION DES REMPARTS DE LA VILLE (SECTION SUD) - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Suite à la réalisation d'un diagnostic architectural en 2014, par Monsieur Axel LETTELIER, architecte du patrimoine, la commune envisage un programme pluriannuel de restauration de la section sud de ses remparts, classés au titre des monuments historiques.

Cet investissement programmé sur 3 ans (2016 à 2018) d'un montant total de 900 860,72 € H.T. est susceptible de bénéficier d'aides de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et du Département du Lot.

Je vous propose d'approuver ce projet, d'adopter son plan de financement et de solliciter les aides de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et du Département du Lot.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le programme pluriannuel (2016 à 2018) de restauration de la section sud des remparts de la commune,**

**ADOPTE le plan de financement du projet tel qu'il suit :**

## **I – DEPENSES**

- Honoraires de maîtrise d'œuvre.....	73 567,72 € H.T.
- Honoraires sondages et archéologues.....	29 100,00 € H.T.
- Honoraires bureau de contrôle technique et SPS...	10 310,00 € H.T.
<b>Sous-Total Honoraires.....</b>	<b>112 977,72 € H.T.</b>

### **- Travaux :**

.Année 2016 : Reprise en sous-œuvre de la courtine.	187 200,00 € H.T.
.Année 2017 : Restauration et mise en valeur des sections Nord & Sud de la courtine..	395 860,00 € H.T.
.Année 2018 : Restauration mise en valeur de la tour	175 370,00 € H.T.
<b>Sous-Total Travaux H.T.....</b>	<b>758 430,00 € H.T.</b>

- Annonces.....	6 700,00 € H.T.
- Frais divers (révisions de prix, aléas).....	22 753,00 € H.T.
<b>Sous-Total H.T.....</b>	<b>29 453,00 € H.T.</b>
<b>TOTAL H.T.....</b>	<b>900 860,72 € H.T.</b>

## **II – RECETTES**

- Subvention Etat – DRAC.....	341 900,29 € H.T.
- Subvention Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.....	170 950,14 € H.T.
- Subvention Conseil Général du Lot.....	85 475,07 € H.T.
- Financement Ville de Figeac.....	302 535,22 € H.T.

**TOTAL H.T                      900 860,72 € H.T.**

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de restauration des remparts de la commune (2016-2018) ;

**SOLLICITE** les aides de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et du Département du Lot, au taux maximum, pour le financement de cette opération.

**Voté à l'UNANIMITE** des présents et représentés.

### **MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE - PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES 2016**

Le programme culturel du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde qui vous est proposé pour 2016 s'articule autour de 3 manifestations nationales (*Nuit des musées, Journées du patrimoine et Fête de la science*), un stage de calligraphie coréenne, des ateliers dans le cadre de *Graines de Moutards*, des conférences et lectures organisées en partenariat avec la MAGP de Cajarc ou encore le festival *les Nuits et les jours de Querbes*. Deux grands événements viennent par ailleurs rythmer :

- la célébration des 30 ans du musée**, dont le point d'orgue sera le prêt du conseil départemental de l'Isère à Figeac d'objets ayant appartenu à Jean-François Champollion : son bureau, sa « tenue égyptienne », son poignard, l'estampage de la pierre de Rosette sur lequel il travaillait et divers autres objets... A ceci s'ajoutent le lancement de cours d'initiation aux hiéroglyphes, la création d'une visite sur les pas de Champollion entre le musée et la ville, une lecture de lettres échangées entre les frères Champollion et leur entourage figeacois dans le cadre du Festival de Théâtre (et qui fera l'objet d'une importante publication), et enfin la Veillée d'automne égyptienne avec la conteuse Catherine Zarcate.

2. **l'exposition temporaire estivale : L'écriture dans l'art actuel.** Le musée Champollion, dont les expositions temporaires sont traditionnellement guidées par une démarche patrimoniale, organise cette année une manifestation donnant un aperçu de la création actuelle en matière de recours à l'écriture dans les arts plastiques. Il s'agira de dévoiler aux différents publics la grande diversité des mediums et des matériaux utilisés aujourd'hui par des artistes (Pierre Gaucher, Antoine Leperlier, Jean-Claude Loubières, Sylvian Meschia, Roeland Otten, Benoît Piret, Laurent Rébéna, Fanny Viollet... ) qui ont choisi essentiellement pour leur œuvre l'écriture, qu'elle soit lisible ou illisible, oubliée ou inventée, latine, arabe ou cyrillique, brodée, sculptée ou peinte, monumentale ou minuscule...

**EVENEMENTS AU LONG DE L'ANNEE :**

<b>Nature des événements</b>	<b>Charges TTC</b>	<b>Produits TTC</b>
<b>Cycle d'histoire de l'art. Art et plus</b>	2 500 €	
<b>Cours d'égyptien hiéroglyphique</b>	500 €	
<b>Stage de calligraphie coréenne</b>	400 €	
		Billetterie : <b>2 500 €</b> CR /LRMP (Aide à la diffusion) : <b>700 €</b>
<b>Graines de moutards</b>	300 €	
<b>Nuit des Musées</b>	6 500 €	
<b>Lectures du poète hongrois Andreas Imreh</b>	500 €	
<b>Autour de l'exposition temporaire</b>	1 800 €	
<b>Fête de la science</b>	500 €	
<b>Veillée d'automne</b>	5 500 €	
<b>Lecture décembre</b>	500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>19 000 €</b>	

**EXPOSITION DES 30 ANS DU MUSEE A partir du 4 juin 2016**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Charges TTC</b>	<b>Produits TTC</b>
Impressions textes et visuels (brochure/livre)	8 000	Billetterie : 6 000
Assurances	6 000	Vente brochure/livre : 5 000
Transport	8 000	Ville de Figeac : 11 000
<b>TOTAL EXPOSITION</b>	<b>22 000 €</b>	<b>22 000 €</b>

**EXPOSITION TEMPORAIRE : L'ECRIURE DANS L'ART ACTUEL Du 8 juillet au 30 octobre 2016**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Charges TTC</b>	<b>Produits TTC</b>
Conception scénographique	4 000	Billetterie : 10 000
Réalisations mobilières -prestation Services techniques	4 000	Vente catalogue : 7 000
Impressions textes et visuels	5 000	Ville de Figeac : 16 000
Assurances	5 000	Mécénat : 3 000
Transport	5 000	
Activités pédagogiques	1 500	
Communication	10 000	
Coût d'occupation des équipements	1 500	
<b>TOTAL EXPOSITION</b>	<b>36 000 €</b>	<b>36 000 €</b>

Je vous propose d'approuver ce programme d'actions culturelles du musée Champollion, de solliciter le concours financier du Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à hauteur de 700 €, et de rechercher du mécénat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le programme d'actions culturelles pour un montant de 77 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à rechercher du mécénat, à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation du programme, notamment à signer les conventions et contrats de cession des prestations intellectuelles et artistiques liées au programme ainsi que les conventions de mécénat,

**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2016.

**Voté à l'UNANIMITE** des présents et représentés

**MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE – PRÊT D'ŒUVRES AU SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA-MUSEE HENRI PRADES DE LATTES**

Le Musée Champollion-Les Ecritures du Monde, dont les collections sont régulièrement demandées en prêt, est à nouveau sollicité cette année pour un prêt d'oeuvres par le Site archéologique Lattara - Musée Henri Prades de Lattes (Montpellier Méditerranée Métropole), à l'occasion de son exposition *A l'école des scribes : les écritures de l'Égypte ancienne*. Cette manifestation se déroulera du 9 juillet 2016 au 2 janvier 2017, et bénéficiera également du partenariat scientifique et de prêts exceptionnels du Musée du Louvre.

Le Musée Champollion-Les Ecritures du Monde est ainsi sollicité pour le prêt de trois pièces originales, destinées en particulier à mettre en valeur le travail de déchiffrement entrepris par Jean-François Champollion.

Il s'agit de :

- la *Lettre à M. Dacier* de Jean-François Champollion, 1822. Inv. 05.06.1 ;
- le *Panthéon égyptien* de Jean-François Champollion, 1823. Inv. 05.07.1,
- une statuette en bronze représentant le dieu Thot, VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. (XXVI<sup>e</sup> dynastie).

Il appartient donc au Conseil Municipal ici réuni de donner son accord pour ce prêt. Le conservateur du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde donne lui-même un avis favorable à ce prêt qui participe naturellement au rayonnement des collections figeacoises et de la figure de Champollion, qui plus est au cœur d'une institution qui est aujourd'hui partie intégrante de notre grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Toutes les garanties étant réunies d'autre part pour la bonne conservation, le transport et la sécurité de ces œuvres, je vous propose de donner un avis favorable à cette demande de prêt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DONNE** un avis favorable à cette demande de prêt formulée par le Site archéologique Lattara - musée Henri Prades de Lattes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce prêt.

**Voté à l'UNANIMITE** des présents et représentés.

**MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE - RESTAURATION D'OBJETS – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

Le Musée Champollion-Les Ecritures du Monde souhaite procéder cette année à la restauration de cinq de ses pièces les plus remarquables, qui ont constitué autrefois l'embryon de la constitution d'une collection dédiée à Champollion, à Figeac, bien avant que n'existe un premier musée Champollion rue des Frères-Champollion.

Il s'agit de l'édition originale, en 5 volumes in-plano (73 x 56 cm chacun), des *Monuments d'Égypte et de Nubie*, compte-rendu monumental publié de 1835 à 1845 (donc après sa mort) du voyage effectué par Jean-François Champollion en Égypte, de juillet 1828 à fin de l'année 1829, au sein de l'expédition dite franco-toscane.

Nous profitons de la redécouverte en 2014, à l'occasion du récolement des collections, d'un volume introuvable depuis plus de 40 ans pour lancer cette opération emblématique, à l'occasion qui plus est du 30<sup>e</sup> anniversaire, en 2016, du musée Champollion.



L'opération consistera à restaurer ces cinq volumes puis à confectionner un conditionnement spécifique pour leur protection.

Leur restauration permettra de montrer ensuite par rotation, au public, ces différents volumes qui ne peuvent plus être présentés dans le musée étant donné leur état.

Le coût de la prestation se monte à la somme de 7 054 € (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Je vous invite à autoriser le lancement de cette opération et à demander à l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration de cet ensemble.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE le lancement de cette opération, prévue sur les crédits d'investissement votés au budget prévisionnel 2016,**

**DEMANDE à l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration des pièces suivantes :**

- **5 volumes des *Monuments d'Egypte et de Nubie* de Jean-François Champollion, 1835-1845.**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

---

### **AFFAIRES CULTURELLES – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE GRAND-FIGEAC ET LA VILLE DE FIGEAC**

Dans le cadre de ses compétences culturelles, le Grand-Figeac intervient avec ses services dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma et de la lecture publique.

La Ville de Figeac, pour sa part, intervient dans les domaines du Patrimoine d'art et d'histoire, du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde et développe des projets culturels spécifiques.

Afin de développer une synergie, les deux collectivités ont mutualisé une Direction des Affaires Culturelles par la conclusion d'une convention de mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Culturelles du Grand-Figeac à la Ville de Figeac.

Dans cette même logique, et compte tenu des partenariats développés entre les deux collectivités, il est proposé d'adopter chaque année une convention cadre de partenariat qui a pour objectifs :

- de réunir dans un même document les projets réalisés en partenariat, véritable programme d'actions culturelles conjointes
- de donner, ce faisant, une meilleure lisibilité à la politique culturelle menée en partenariat et aux rôles et engagements de chacun.

Je vous propose de délibérer sur la convention cadre de partenariat à conclure avec le Grand-Figeac pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE les termes de la convention cadre de partenariat culturel 2016 à conclure avec la communauté de communes du Grand-Figeac,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

---

### **BILAN DES OPERATIONS FONCIERES 2015**

L'article L 2241-I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il soit fait chaque année un Bilan des Opérations Foncières de la Ville.

Destiné à être annexé au compte administratif, ce bilan donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU l'article L 2241-I du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**PREND ACTE du Bilan des Opérations Foncières de l'année 2015 tel qu'il suit :**

**Pour les cessions :**

ACQUEREURS	Cadastre	Nature du Bien	Superficie	Date de la délibération	Date Acte	Prix
SCI LILU	AR 56	Terrain	69 m <sup>2</sup>	12.12.2014	16.04.2015	200 €
COMBY / SEREIN	AB 475	Terrain	34 m <sup>2</sup>	07.11.2014	24.07.2015	500 €
METRASUR / SCI ROQUES	C 1754	Terrain	427 m <sup>2</sup>	06.12.2013	25.07.2015	427 €
SOCAPDIS	C 1920 – 1493 – 449 - 2005	Terrain	42 567 m <sup>2</sup>	03.07.2014	07.10.2015	260 236,24 €

**Pour les acquisitions :**

VENDEURS	Cadastre	Adresse	Superficie	Date de la délibération	Date Acte	Prix
BACHELET	G 727	Terrain	28 m <sup>2</sup>	13.03.2015	02.07.2015 et 24.07.2015	1 200 €
SUDRES	F 361 – 367 – 374 – 376 – 192 – 194 – 205 – 512 - 627	Terrain	19 831 m <sup>2</sup>	03.07.2014	03.09.2015	55 000 €
PARAMELLE	G 147 – 409 – 430 – 432	Terrain	45 355 m <sup>2</sup>	14.04.2014	04.09.2015	55 000 €

**PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Je vous propose de recruter des agents saisonniers afin de faire face aux besoins des différents services municipaux, pendant les principaux événements culturels, la période touristique 2016 et pour répondre à des besoins plus spécifiques, vacances de printemps, de la Toussaint et de Noël ainsi qu'en automne pour le service nettoyage.

La proposition qui vous est faite porte sur la création de 59,6 équivalents temps pleins sur une durée d'un mois pour un coût estimé à 141 550 € contre 62,66 en 2015 (149 500€).

Je vous rappelle que le recrutement d'agents non titulaires lié à l'accroissement saisonnier d'activité n'est effectué qu'après avis de la commission communale de recrutement des personnels qui procède à l'examen des candidatures sur la base de critères prédéfinis (études, situation sociale de la famille...).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu le code des collectivités territoriales,**

**Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui sont applicables aux agents non titulaires de droit public sur la base de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

**APPROUVE** la création en vertu de l'article 3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, des emplois temporaires d'agents non-titulaires pour accroissement saisonnier d'activité tel qu'il suit :

### **SERVICES TECHNIQUES**

#### **1°) Service Nettoyement :**

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 3 agents à temps complet pour le mois d'août,
- 1 agent à temps complet pour le mois de septembre.

#### **2°) Service Fêtes et Cérémonies :**

- 1 agent à temps complet pour le mois de mai,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

#### **3°) Service Bâtiments :**

- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août (dont renfort peinture).

#### **4°) Service Espaces Verts :**

- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet (renfort arrosage),
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août (renfort arrosage),

#### **6°) Service Assainissement (hydrocureur) :**

- 1 agent à temps complet pour le mois de Juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'Août.
- 1 agent à temps complet pour le mois d'octobre, novembre et décembre (dû au transfert d'un agent pour le relevé des compteurs d'eau).

#### **7°) Service Nettoyement (ramassage de feuilles) :**

- 2 agents à temps complet pour le mois d'octobre,
- 2 agents à temps complet pour le mois de novembre,
- 2 agents à temps complet pour le mois de décembre.

### **SERVICES CULTURELS**

#### **8°) Service du Patrimoine :**

##### **Accueil du public à l'espace patrimoine :**

3. L'équivalent d'1 agent à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 19 septembre au 2 novembre 2016 afin de travailler les week-ends de 14h à 18h.
4. L'équivalent de 3.5 agents à temps complet qui seront en alternance sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre du lundi au dimanche de 10h à 12h30 et 14h à 18h, sauf du 1<sup>er</sup> au 9 juillet où les horaires seront modulés (du mardi au dimanche de 14h à 18).

#### **9°) Service des Musées :**

Il s'agit là de renforcer les services pour la surveillance et le gardiennage du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde, pour la surveillance de l'exposition temporaire « Ecriture et Arts contemporains » qui aura lieu du 8 juillet au 2 novembre, et pour assurer l'ouverture du Musée d'Histoire de Figeac :

- L'équivalent de 0,4 agent à temps complet pour le mois d'avril,
- L'équivalent de 0,4 agents à temps complet pour le mois de mai,

- L'équivalent de 7 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- L'équivalent de 8 agents à temps complet pour le mois d'août,
- L'équivalent d'1,4 agent à temps complet pour le mois de septembre,
- L'équivalent d'1,4 agent à temps non complet pour le mois d'octobre

## DIVERS

### 10°) Animations diverses :

Patinoire prévision : du lundi 21 novembre 2016 au 2 janvier 2017 : afin de permettre l'accueil des usagers, et la distribution de patins ainsi que de veiller à l'entretien de la structure : le recrutement de l'équivalent d'1,5 agents à temps complet.

DIT que les agents contractuels seront recrutés sur la base des grades d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratifs de 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 IB 340.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

### COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, AFFAIRES ECONOMIQUES, INFORMATIONS MUNICIPALES ET TRANSPORTS PUBLICS URBAINS)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Christian CAUDRON comme Président de séance durant le débat et le vote.

Madame Anne LAPORTERIE, Adjointe déléguée aux Finances, fait lecture des rapports de présentation et propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2015 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Affaires Economiques, des Informations Municipales et des Transports urbains comme suit et d'en constater les identités de valeurs avec le compte de gestion du Comptable du Trésor.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs, entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOPTE le compte administratif 2015 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Affaires Economiques, des Informations Municipales et du Transport public de personnes comme suit :**

### **I – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	5 649 225,00	3 010 123,29	1 264 000,00
Recettes	5 649 225,00	5 329 563,91	60 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	14 448 938,00	12 983 795,29	
Recettes	14 448 938,00	15 414 082,60	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		2 430 287,31	
Résultat d'investissement de clôture		2 319 440,62	
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>4 749 727,93</b>	

Voté par 24 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

## II – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	4 853 500,00	1 122 286,02	3 290 000,00
Recettes	4 853 500,00	4 065 699,57	50 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	1 204 200,00	954 811,01	
Recettes	1 204 200,00	1 283 611,90	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		328 800,89	
Résultat d'investissement de clôture		2 943 413,55	
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>3 272 214,44</b>	

Voté par 24 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

## III – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	836 000,00	300 747,32	354 000,00
Recettes	836 000,00	571 320,26	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	990 000,00	915 602,49	
Recettes	990 000,00	1 006 779,47	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		91 176,98	
Résultat d'investissement de clôture		270 572,94	
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>361 749,92</b>	

Voté par 24 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

#### IV – BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	180 435,86	28 812,78	
Recettes	180 435,86	162 435,86	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	55 000,00	22 756,57	
Recettes	55 000,00	57 284,12	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		34 527,55	
Résultat d'investissement de clôture		133 623,08	
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>168 150,63</b>	

Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

#### V – BUDGET ANNEXE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	24 514,18	10 205,88	14 000,00
Recettes	24 514,18	24 418,48	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	134 800,00	115 405,91	
Recettes	134 800,00	132 547,45	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		17 141,54	
Résultat d'investissement de clôture		14 212,60	
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>31 354,14</b>	

Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

## VI – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	206 700,00	42 586,24	30 000,00
Recettes	206 700,00	208 022,83	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	665 800,00	600 564,47	
Recettes	665 800,00	752 340,93	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		151 776,46	
Résultat d'investissement de clôture		165 436,59	
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>317 213,05</b>	

Voté par 24 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Constata les identités de valeur avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

**APPROUVE** les comptes de gestion du Comptable du Trésor pour l'ensemble des budgets.

### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :

**ADOPTE** le Budget Primitif 2016 de la commune comme suit :

#### **- BUDGET PRINCIPAL :**

SECTION	Reports 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	1 264 000	4 726 200	5 990 200
Recettes	60 000	5 930 200	5 990 200
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	13 745 000	13 745 000
Recettes	-	13 745 000	13 745 000

**APPROUVE** l'autorisation de programme relative à la deuxième extension de l'I.U.T. de Figeac telle qu'annexée au budget primitif 2016,

**APPROUVE** le 3ème versement d'une subvention d'équipement de 300 000 € en 2016 (versements de 220 000 € en 2014 et de 350 000 € en 2015) sur un total prévisionnel de 1 039 605 € au budget annexe de l'eau pour financer la reconstruction de la station d'eau potable de Prentegarde.

**Voté par 24 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Mme BERGES, Mme GONTIER, M. BROUQUI, M. DUPRE, M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU)**

### **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 ET INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

Le Compte Administratif 2015 du budget principal a été adopté avec un excédent de fonctionnement de 2 430 287,31 € auquel il convient d'ajouter l'excédent du Compte Administratif du budget des Affaires Economiques, clôturé au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'un montant de 34 527,55 €, soit un total de 2 464 814,86 €.

Le Compte Administratif 2015 du budget principal a été adopté avec un excédent d'investissement de 2 319 440,62 € auquel il convient d'ajouter l'excédent du Compte Administratif du budget des Affaires Economiques, clôturé au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'un montant de 133 623,08 €, soit un total de 2 453 063,70€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 2 430 287,31 € du budget principal et 34 527,55 € du budget des Affaires Economiques soit un montant total de 2 464 814,86 € comme il suit :**

- 1 210 000 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2016 : excédent antérieur reporté ;
- 1 254 814,86 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2016 : excédent de fonctionnement capitalisé.

**DECIDE d'ajouter au résultat d'investissement de l'exercice 2015 du budget principal d'un montant de 2 319 440,62 €, le résultat du budget des Affaires Economiques d'un montant de 133 623,08 €, en section d'investissement du budget principal au compte 001 soit un total de 2 453 063,70 € en application de la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 portant clôture de ce budget annexe.**

**Voté par 20 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Mme BERGES, Mme GONTIER, M. BROUQUI, M. DUPRE, M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).**

### **VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016**

Je vous propose de ne pas augmenter pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive les taux des trois taxes directes locales.

Ainsi les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties seraient maintenus à leur niveau soit 11,57 %, 18,59 % et 170,82 % respectivement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE les taux communaux 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières tel qu'il suit :**

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>11,57 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>18,59 %</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>170,82 %</b>

**Voté par 20 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Mme BERGES, Mme GONTIER, M. BROUQUI, M. DUPRE, M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Je vous propose d'individualiser le vote des subventions aux associations qui font l'objet d'une présentation détaillée dans le budget primitif approuvé par délibération précédente.

En effet, l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».



Ainsi, les élus municipaux exerçant des responsabilités au sein des associations subventionnées ne peuvent participer aux débats ni aux votes des délibérations, ni directement ni par le biais d'une procuration.

Il appartient à chaque élu concerné de veiller au respect de ces dispositions au moment du vote des subventions communales aux associations pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les subventions de fonctionnement au secteur associatif telles que définies au tableau annexé à la présente délibération.

**Mme SERCOMANENS ne participe pas au vote pour la « Fédération Partir ».**

**M. BALDY ne participe pas au vote pour la « Fédération Partir » et le « Vélo Club ».**

**M. SOTO ne participe pas au vote pour « Regain ».**

**Mme LAPORTERIE pour « Regain ».**

**M. CAUDRON ne participe pas au vote pour « Regain ».**

**M. PONS ne participe pas au vote pour le « Comité de Gestion de l'Aérodrome de Figeac-Livernon ».**

**Mme GONTIER ne participe pas au vote pour « Projets Tutorés ».**

**M. BROUQUI ne participe pas au vote pour « Figeac Quercy Foot » et le « Vélo Club ».**

**Voté par 24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).**

#### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016 - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Antoine SOTO donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets primitifs annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs annexes des services de l'eau et de l'assainissement, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOPTE** ces budgets primitifs annexes comme suit :

#### **- BUDGET DE L'EAU**

<b>SECTION</b>	Reports 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	3 290 000	1 888 500	5 178 500
Recettes	50 000	5 128 500	5 178 500
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		1 283 000	1 283 000
Recettes		1 283 000	1 283 000

#### **- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>SECTION</b>	Reports 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
----------------	--------------	------------------------------------	------------------------------

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	354 000	477 800	831 800
Recettes		831 800	831 800
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		1 020 000	1 020 000
Recettes		1 020 000	1 020 000

**APPROUVE** l'autorisation de programme relative à la reconstruction de la station AEP de Prentegarde, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Voté par à l'UNANIMITE** des présents et représentés.

#### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016 - INFORMATIONS MUNICIPALES**

Monsieur Pascal BRU donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe des informations municipales pour l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « Informations municipales », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré,**

**ADOpte** ce budget primitif annexe comme suit :

#### **- BUDGET DES INFORMATIONS MUNICIPALES**

<b>SECTION</b>	Reports 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	14 000,00	2 312,60	16 312,60
Recettes	-	16 312,60	16 312,60
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	140 000	140 000
Recettes	-	140 000	140 000

**Voté à l'UNANIMITE** des présents et représentés.

#### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016 – TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

Monsieur Guillaume BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe transports publics urbains pour l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « Transports publics urbains », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOpte** ce budget primitif annexe comme suit :

#### **- BUDGET DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

--	--	--	--

<b>SECTION</b>	Reports 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	30 000	379 213,05	409 213,05
Recettes	-	409 213,05	409 213,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	644 000	644 000
Recettes	-	644 000	644 000

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme BERGES, Mme GONTIER et M. SZWED).**

**BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 ET D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

Conformément aux instructions comptables M 14, M 43 et M 49, le Conseil Municipal au vu des Comptes Administratifs adoptés et votés avec un résultat de fonctionnement de :

✓ pour le service de l'eau .....	328 800,89 €
✓ pour le service de l'assainissement.....	91 176,98 €
✓ pour les informations municipales.....	17 141,54 €
✓ pour les transports urbains.....	151 776,46 €

et les résultats suivants s'agissant du budget annexe des affaires économiques :

. Fonctionnement.....	34 527,55 €
. Investissement.....	133 623,08 €

**DECIDE** après en avoir délibéré, d'affecter ces résultats comme suit :

**SERVICE DE L'EAU**

- 328 800,89 €, en section d'investissement au Budget Primitif 2016, au compte 1068 : réserves.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

- 91 176,98 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2016, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

**SERVICE DES INFORMATIONS MUNICIPALES**

- 17 141,54 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2016, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

**SERVICE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

- 151 776,46 € en section d'investissement au Budget Primitif 2016, au compte 1068 : réserves.

**SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

- 34 527,55 € en section de fonctionnement au Budget Primitif principal 2016, suite à la clôture de ce budget validée en Conseil Municipal du 10 décembre 2015, au compte 002.
- 133 623,08 € en section d'investissement au Budget Primitif principal 2016.

**Voté à l'UNANIMITE** des présents et représentés.

**PUBLICATION ANNUELLE DES MARCHES PUBLICS**

L'article 133 du code des Marchés Publics précise que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ».

Afin de respecter la législation en vigueur, cette liste est intégrée chaque année au recueil des actes administratifs de la commune.

Je vous propose de prendre connaissance de la liste des marchés et de leurs attributaires respectifs conclus en 2015.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ;**

**PREND ACTE** de la liste des marchés et de leurs attributaires respectifs conclus en 2015.

**BUDGETS EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION M14 - COMPLEMENT DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Par délibération du 25 mai 2012, le Conseil Municipal approuvait les durées d'amortissement des immobilisations des budgets M14 de la commune.

Actuellement, les subventions versées aux organismes publics sont amorties sur une durée de 15 ans.

Les dispositions du décret N° 2015-1846 du 29 décembre 2015 allonge la durée maximum d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes. Ces subventions peuvent désormais être amorties sur une durée maximale de 30 ans.

Je vous propose d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les durées d'amortissement des immobilisations telles que fixées dans le tableau récapitulatif ci-dessous, dont l'allongement de la durée des subventions d'équipement versées à un organisme public qui passe de 15 ans à 30 ans.

<b>Immobilisations</b>	<b>Durées actuelles</b>	<b>Durée ajoutée</b>
<b><u>Corporelles</u></b>		
<b>Voitures</b>	<b>5 ans</b>	
<b>Camion et véhicules industriels</b>	<b>8 ans</b>	
<b>Mobilier</b>	<b>15 ans</b>	
<b>Matériel bureau et électrique ou électronique</b>	<b>5 ans</b>	
<b>Matériel informatique</b>	<b>5 ans</b>	
<b>Matériel classiques</b>	<b>8 ans</b>	
<b>Coffre-fort</b>	<b>30 ans</b>	
<b>installation et appareil de chauffage</b>	<b>20 ans</b>	
<b>Appareil levage - ascenseurs</b>	<b>20 ans</b>	
<b>Appareil de laboratoire</b>	<b>5 ans</b>	
<b>Equipements de garages et stations</b>	<b>10 ans</b>	
<b>Equipements des cuisines</b>	<b>15 ans</b>	
<b>Equipements sportifs</b>	<b>10 ans</b>	
<b>Immobilisation de faible valeur : inférieure à 600 €</b>	<b>1 an</b>	
<b>Biens immeubles productifs de revenus</b>	<b>30 ans</b>	
<b>Agencements et aménagements de bâtiments</b>	<b>20 ans</b>	
<b>Installations de voirie</b>	<b>30 ans</b>	
<b>Plantations</b>	<b>20 ans</b>	

Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	
Bâtiments léger, abris	15 ans	
Subventions réceptionnées pour financer les biens amortissables	Même durée que le bien	
<b><u>Incorporelles</u></b>		
Logiciel	2 ans	
<b><u>Subventions d'équipement</u></b>		
Versées à un organisme public	15 ans	30 ans
Versées à des personnes de droit privé	5 ans	
<b><u>Incorporelles fixées par décret</u></b>		
Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme	10 ans	
Frais d'études non suivies de réalisations	5 ans	
Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet	5 ans	
Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet	Immédiatement et pour la totalité	
Brevets	Privilège ou utilisation	

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

**Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014**

#### **Décisions du mois de février 2016**

- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre concernant la restauration du rempart nord-ouest avec le groupement AXEL LETELLIER/Cabinet Yves LE DOUARIN/AIA Ingénierie (Axel LETELLIER mandataire commun) :

- ✓ tranche ferme avec option : 32 991,71 € H.T.
  - ✓ tranche conditionnelle 1 avec option : 10 015,20 € H.T.
  - ✓ tranche conditionnelle 2 : 21 178,51 € H.T.
  - ✓ tranche conditionnelle 3 : 9 382,30 € H.T.
- soit un montant de 88 281,26 € T.T.C.

#### **Décisions du mois de mars 2016**

- Fixation de tarif unique de participation aux ateliers organisés les 3 et 4 mars 2016 par le Musée Champollion-Les Ecritures du Monde dans le cadre de l'opération Graines de Moutards à 8 € par enfant.

- Conclusion d'un marché de travaux relatif à la création de réseaux dans le cadre de l'aménagement du lotissement au lieu-dit « Panafé » avec l'entreprise SAT – LISSAC ET MOURET – 46100 FIGEAC pour un montant de 97 882,08 € T.T.C.

- Conclusion d'un avenant au marché de prestations intellectuelles « Etude de programmation pour la création d'une Maison de Santé Pluri Professionnelle à Figeac » avec la société HEMIS – 24000 PERIGUEUX pour un montant de 3 600 € H.T. portant le marché à la somme de 18 720 € T.T.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,

Philippe BROUQUI